



**Nombre de
membres en
exercice: 10**

Séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Sont présents: Henri SANNIER, Jean-Luc BOURGOIS, Catherine RAVEL, Gérard DELABROYE, Valérie FLICOURT, Daniel BLONDEL, Marjorie DESAINTPAUL

Votants: 7

Représentés:

Excuses: Antoine BROHON

Absents: Dominique CARBONNEL, Fanny COURTOIS

Secrétaire de séance: Catherine RAVEL

Le quorum est atteint, M le Maire ouvre la séance.

Objet: Procès verbal - DE_2024_039

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal les PV des séances du 16 janvier, 12 mars et du 09 avril 2024 sont approuvés.

1-Point Village d'Avenir

M le Maire présente les 4 devis pour l'étude du diagnostic du pont reçus par Mme Ségard, en charge du projet Village d'Avenir, aux services du département. Cette étude permettra d'instruire le dossier de reconstruction et serait prise en charge en totalité par le département.

Objet: Choix du devis du bureau d'étude du projet pont - DE_2024_040

M le Maire expose que le rapport présenté par CEREMA concernant le pont indique une dangerosité importante et que des travaux de réhabilitation sont nécessaires. Il précise que le pont est un maillage important dans le circuit de la Vallée Idéale. Il est alors nécessaire d'établir un devis pour sa restauration par un bureau d'étude. M le Maire présente quatre devis, obtenus dans le cadre du soutien du label "Village d'avenir".

Le Conseil après examen des divers devis présentés et à l'unanimité,

- décide de solliciter le bureau d'étude ADISS, 2 ter rue de l'Europe 59320 SEQUEDIN pour un montant HT de 22 922.50€
- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme
- Vu l'urgence des travaux demande l'autorisation de signer le devis et le commencement de l'étude préalablement à l'arrêté de la subvention.

M le Maire présente la demande de la FDE sur son changement de dénomination. A ce titre, il est évoqué que des lampes sont à remplacer sur l'éclairage public. Une demande sera faite auprès du service concerné.

2- Objet: Changement de nom de la FDE - DE 2024 041

M le Maire précise que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite changer de nom.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir "Territoire d'Energie Somme".

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir "Territoire d'Energie Somme".

3- Commission voirie

M Blondel fait le rapport de la commission voirie du 25 avril 2024.

- route du Val de Somme:

Il est prévu une consolidation pour le maintien des talus par la pose de pavés et la réalisation de massifs. Un test sera réalisé devant deux habitations.

Les élèves du lycée agricole doivent venir entretenir les talus.

- rue du 8 mai:

Deux pierres qui entravent la circulation des piétons sont à retirer.

- Cimetière:

Les agents se rendront tous les mercredis au cimetière afin de procéder au désherbage, puis à l'entretien régulier.

- Il est proposé de remplacer les entourages des massifs en bois qui pourrissent par des pavés, de privilégier la plantation de vivaces autour des arbres pour une approche

pérenne. Un devis est attendu pour la réfection du trottoir route du Val de Somme, à proximité du garage.

4- Moulin

M le Maire informe que l'entreprise retenue pour le mécanisme du moulin ne pourra pas intervenir avant 2025, en raison d'un planning chargé.

M le Maire évoque la possibilité de réaliser l'aménagement de l'ancien stade sur le budget 2024 et pour lequel la réponse de la demande de subvention au titre de la DETR est attendue.

M Blondel évoque le coût de la modification du parking, non inscrit au budget. Le parking en face du moulin serait délocalisé dans le petit bois. Cela suppose l'aménagement du terrain et l'arrachage de 5 arbres. Un devis est attendu pour l'abattage et le dessouchage.

5-Dépôt sauvage éoliennes

Les agents ont déjà procédé auparavant à l'enlèvement des dépôts sauvages. Le Conseil Municipal réfléchit aux solutions possibles afin de stopper ces incivilités.

6- Déchets verts

M le Maire informe qu'une réunion est organisée pour échanger autour du sujet du probable retrait de la benne à déchets verts. Les maires concernés vont tenter de trouver une solution.

7- Projet mare

M le Maire informe qu'il a pris contact avec deux entreprises afin d'obtenir des devis pour la réalisation de la mare. Le projet serait financé par le Parc Naturel Régional et la dotation biodiversité.

8- Commission voirie CABS

Suite aux réunions de la commission voirie de la CABS, une couche de roulement est prévue rue du 8 mai. Le reste à charge pour la commune est de 2 137€.

9- Contrat aidé

Une demande de prolongation du contrat aidé est déposée auprès des services du département.

10- Salle des fêtes

Les réserves émises lors du passage de la commission de sécurité sont levées grâce à la réalisation des travaux de mise en conformité.

La consommation d'eau est toujours élevée. Le contrôle systématique est toujours réalisé afin de déceler une éventuelle fuite. Une réflexion sur une éventuelle participation aux frais est envisagée.

Objet: PRIX DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES - DE 2024_042

M le Maire expose au Conseil que les prix à la location de la salle des fêtes n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années.

Il précise qu'au regard de l'augmentation des frais annexes et des travaux de restauration de la cuisine prévus en octobre 2024 revalorisant l'utilisation de la salle des fêtes, il convient de réajuster les prix de sa location.

Après avoir étudié les propositions tarifaires de M le Maire, le conseil adopte les tarifs suivants

	Habitant de la commune	Extérieur
Un après-midi "anniversaire"	50€	50€
Une journée en semaine	150€	200€
Week-end	250€	420€
Option nettoyage	70€	70€
Electricité	0.25€/kwh	0.25€/kwh
Caution	400€	400€

Ces tarifs sont rendus exécutoires et rendus applicables pour tous les nouveaux contrats signés dès la transmission de la dite délibération au contrôle de légalité.

11- Convention château

Le Conseil Municipal est toujours en attente de la signature de la convention. A l'unanimité, les membres du conseil fixent le délai du week-end au président pour la signer. Dans la négative, il sera procédé à des mesures restrictives, aux changements des barillets et à l'impossibilité d'accès pour l'association à leurs bureaux.

12- Eoliennes

La réponse de la Préfecture est toujours attendue.

M le Maire fait lecture du courrier envoyé à Mme la Sous-préfète afin d'obtenir un rendez-vous.

13- Achat terrain

M le Maire informe avoir pris contact avec Maître Trotier pour engager les démarches d'achat du terrain à proximité du cimetière.

DE 2024_043 Achat terrain parcelle ZD69

Monsieur le Maire rapporte au Conseil les échanges avec le propriétaire du terrain ZD 69 pour son achat.

Il explique au conseil que le montant de l'achat est fixé à 6 000€, auxquels il convient d'ajouter les frais annexes liés à la vente. Il ajoute également la proposition du vendeur de procéder à la signature en l'étude de Maître Trotier, Manuella 80100 Abbeville.

Vu la délibération DE -2024-25 en date du 09 avril 2024,

Vu les propositions de M le Maire, le Conseil accepte à l'unanimité

- l'achat du terrain, parcelle ZD 69, au prix de 6 000 €, auxquels il convient d'ajouter les frais annexes.
- de désigner l'étude de Maître Trotier Manuella pour la rédaction et la conclusion de l'achat.
- d'autoriser M le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat, et à mandater et procéder au paiement de tous les frais d'achat et liés à l'exécution du contrat.

Questions diverses

- le Cu du clos des saules est accepté*
- le devis pour le remplacement des brosses de la laveuse est validé*
- Suite au rendez-vous avec M Travet, les manifestations éventuellement retenues pour les épreuves jeux olympiques jeunes sont le VTT au château et le Canoë sur la Somme. D'autres informations arriveront ultérieurement.*

- point incivilité

DE_2024_044 Dédommagement statue

M le Maire rappelle les faits concernant la mise en peinture non autorisée de la statue de la commune.

Il présente la structure aux membres du Conseil.

Afin de remédier à ce fait M le Maire propose de demander la remise en état à hauteur de la valeur de la structure ou son remboursement, soit 100€ aux intéressés.

Les 100€ seront sans doute reversés au bureau d'aide sociale.

Après avoir voté, le Conseil Municipal valide la proposition.

- Fête du cirque: les enfants de l'école seront invités lors de la fête du cirque, la directrice sera contactée

- un camp de 16 scouts a demandé l'autorisation de camper une nuit sur l'ancien stade. Le petit vestiaire sera mis à leur disposition si besoin.

- l'abonnement du compteur gaz de l'ancien vestiaire sera arrêté, n'ayant plus d'utilité.

- un courrier sera envoyé aux forains pour l'installation des auto tamponneuses à l'occasion de la fête locale.

- M Blodel demande quelles seront les suites de l'écho sur les déclarations de travaux non conformes

- Le terrain de foot sera fauché mi-juin.

La secrétaire de séance
Catherine RAVEL

Le Maire,
Henri SANNIER